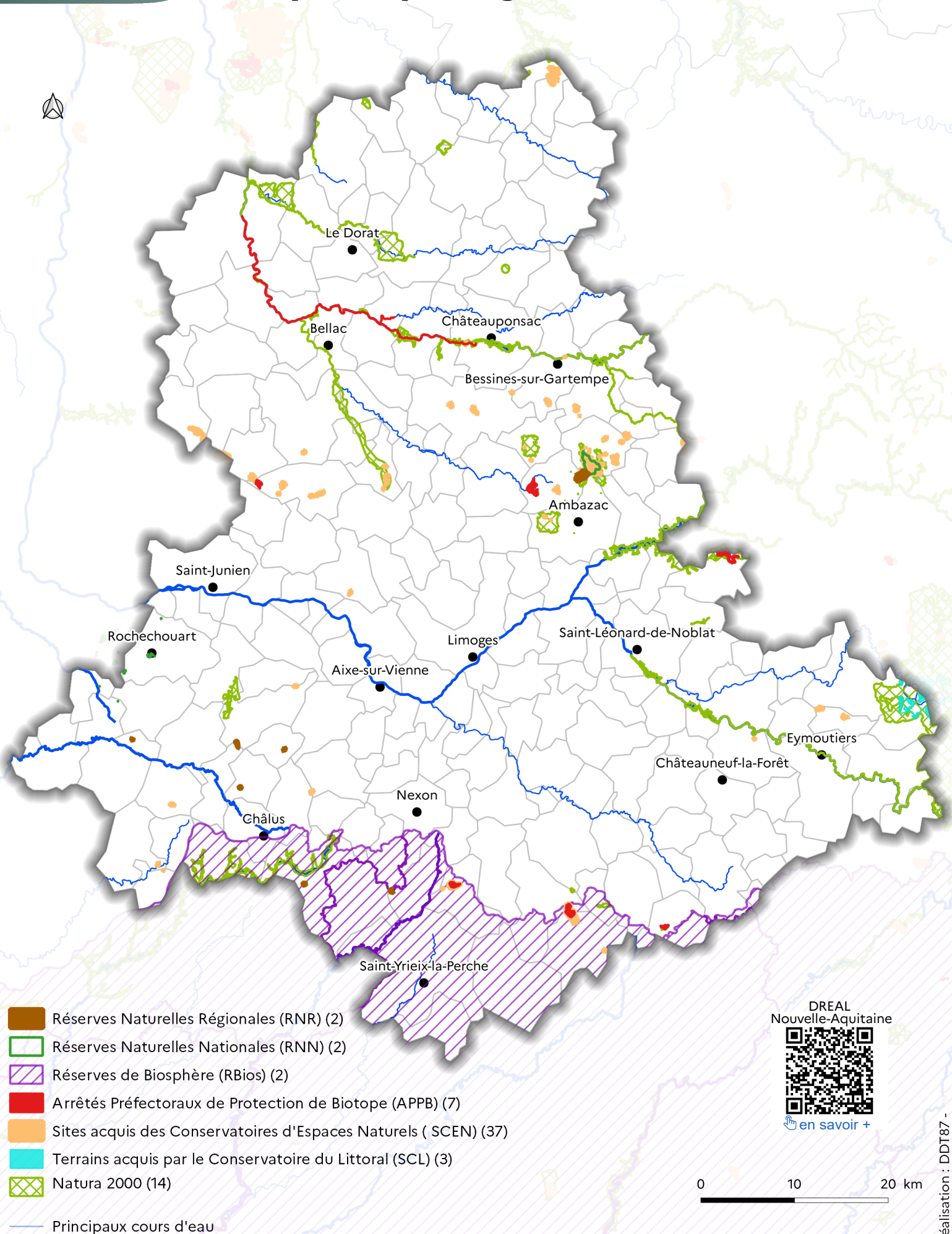




Espaces protégés



-  Réserves Naturelles Régionales (RNR) (2)
-  Réserves Naturelles Nationales (RNN) (2)
-  Réserves de Biosphère (RBios) (2)
-  Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) (7)
-  Sites acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels (SCEN) (37)
-  Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral (SCL) (3)
-  Natura 2000 (14)

— Principaux cours d'eau

Sources : ©IGN - Geofla® / INPN / Sandre

DREAL
Nouvelle-Aquitaine




en savoir +

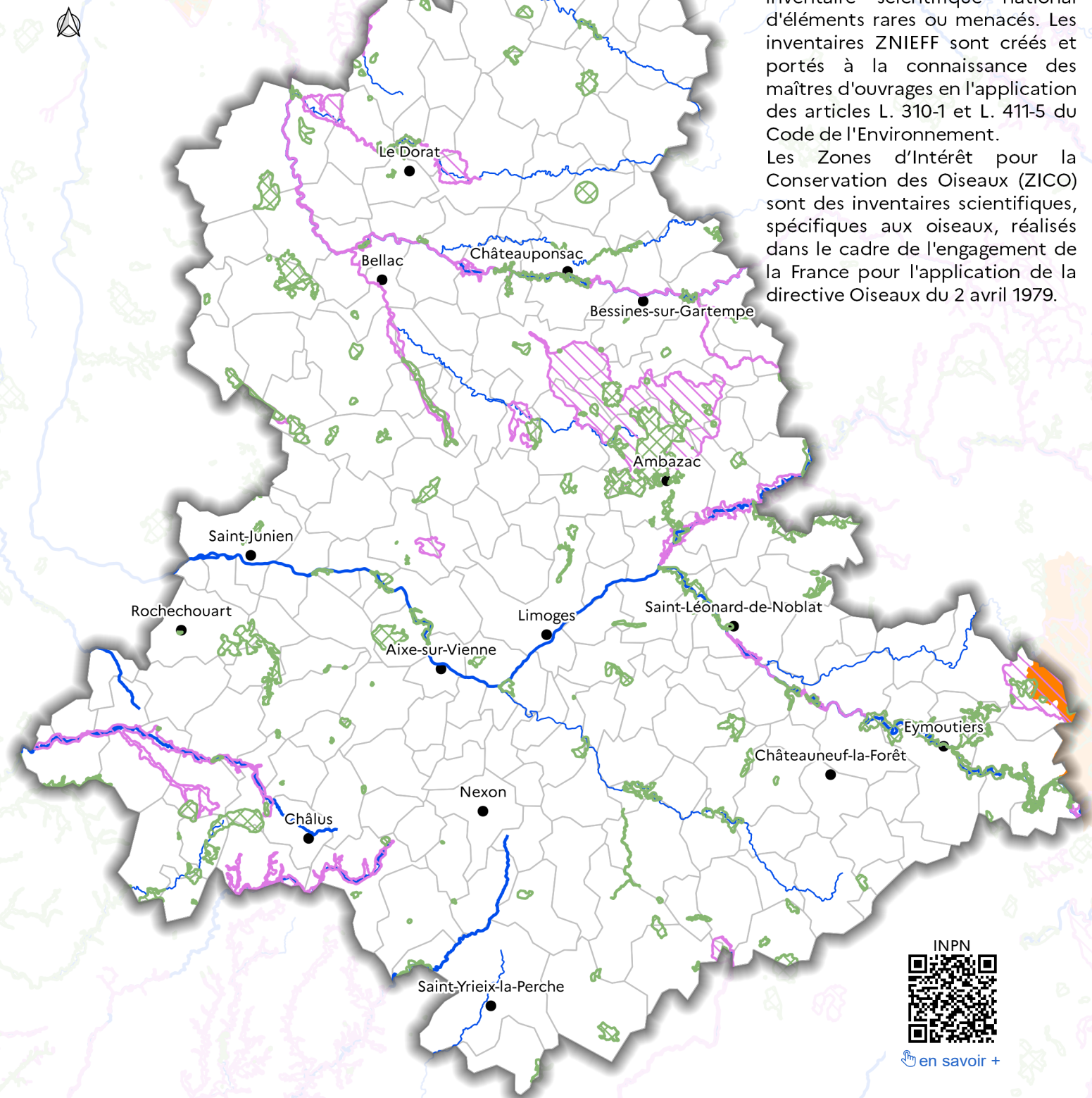
0 10 20 km




Zones d'inventaire

 L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un inventaire scientifique national d'éléments rares ou menacés. Les inventaires ZNIEFF sont créés et portés à la connaissance des maîtres d'ouvrages en l'application des articles L. 310-1 et L. 411-5 du Code de l'Environnement.

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des inventaires scientifiques, spécifiques aux oiseaux, réalisés dans le cadre de l'engagement de la France pour l'application de la directive Oiseaux du 2 avril 1979.



-  - ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
 - ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

-  ZNIEFF de type I (150)
-  ZNIEFF de type II (13)
-  ZICO (1)
-  Principaux cours d'eau

0 10 20 km

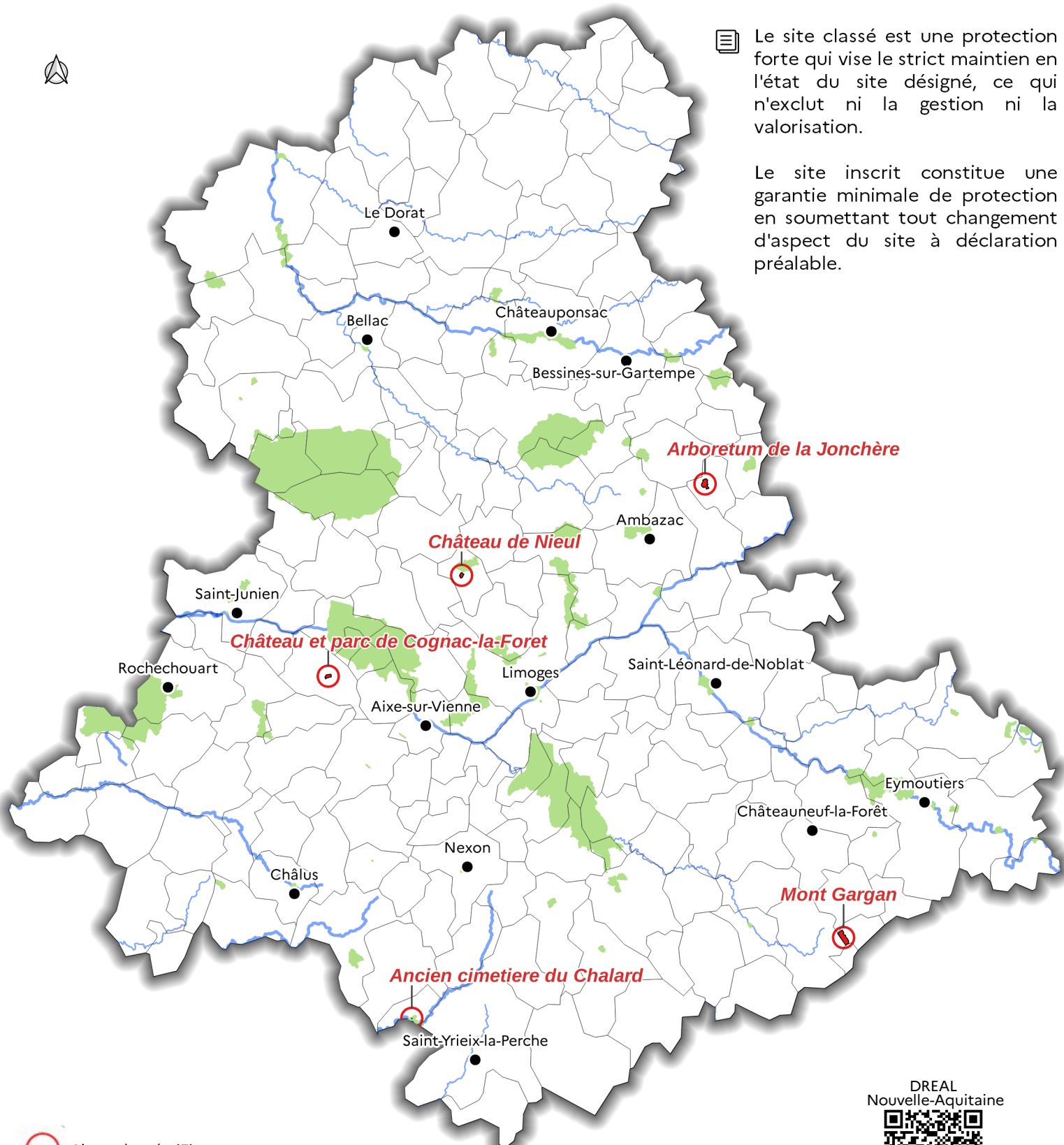


Sites naturels classés / inscrits



Le site classé est une protection forte qui vise le strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Le site inscrit constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.



Sites classés (5)



Sites inscrits (70)



Principaux cours d'eau

DREAL
Nouvelle-Aquitaine



en savoir +

0 10 20 km






Unités paysagères

☰ L'unité paysagère désigne une portion d'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Les opérations de zonage consistent à décomposer l'espace paysager observé en unités paysagères homogènes auxquelles il est possible d'appliquer des critères de description objectifs.



Occupation du sol

-  Artificialisé
-  Eau
-  Forêt
-  Prairie

DREAL
Nouvelle-Aquitaine

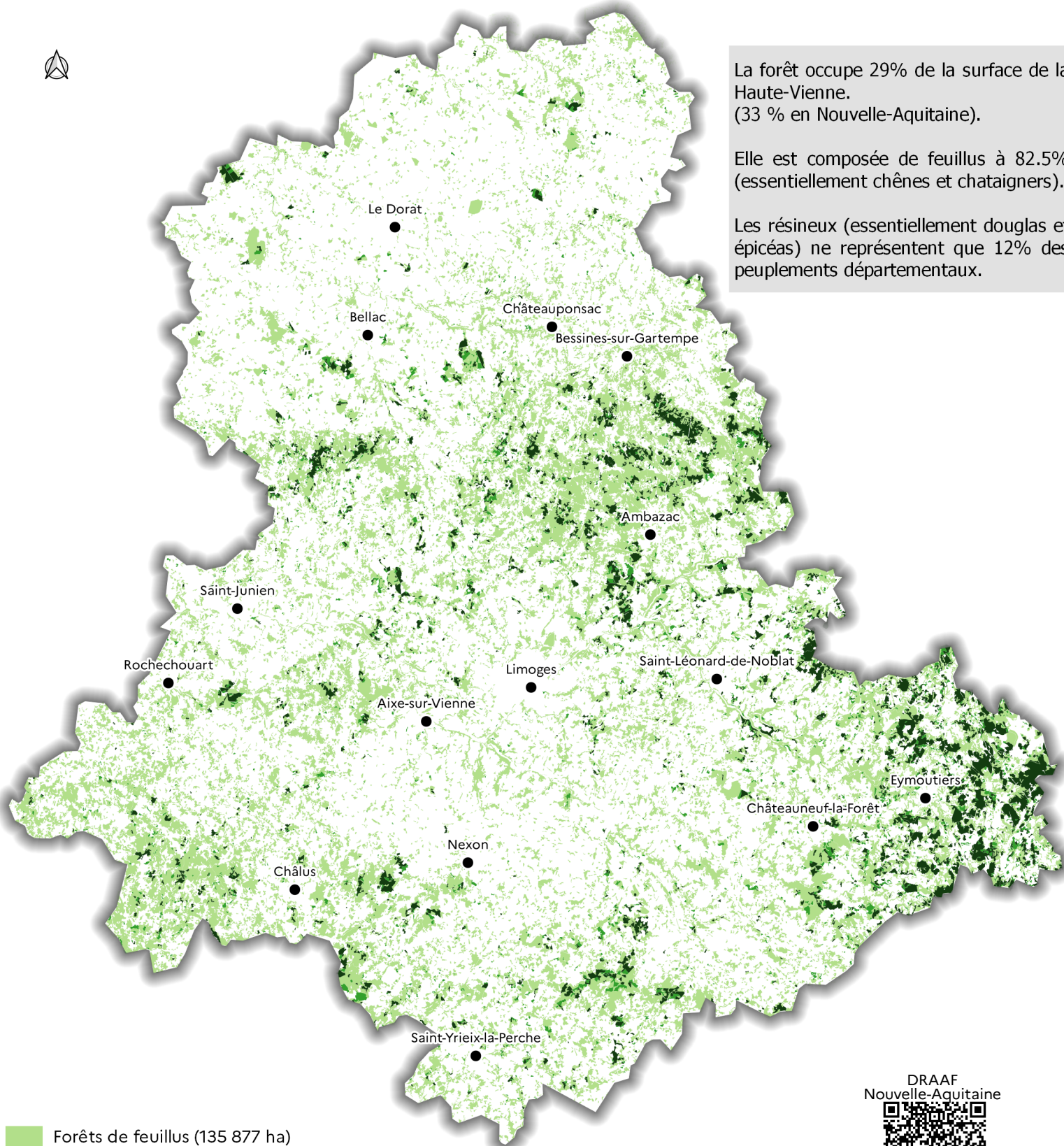


[en savoir +](#)

0 10 20 km



Types de peuplements forestiers



La forêt occupe 29% de la surface de la Haute-Vienne.
(33 % en Nouvelle-Aquitaine).

Elle est composée de feuillus à 82.5%
(essentiellement chênes et chataigners).

Les résineux (essentiellement douglas et
épicéas) ne représentent que 12% des
peuplements départementaux.

- Forêts de feuillus (135 877 ha)
- Forêts de conifères (19 889 ha)
- Forêts mélangées (8 892 ha)

DRAAF
Nouvelle-Aquitaine



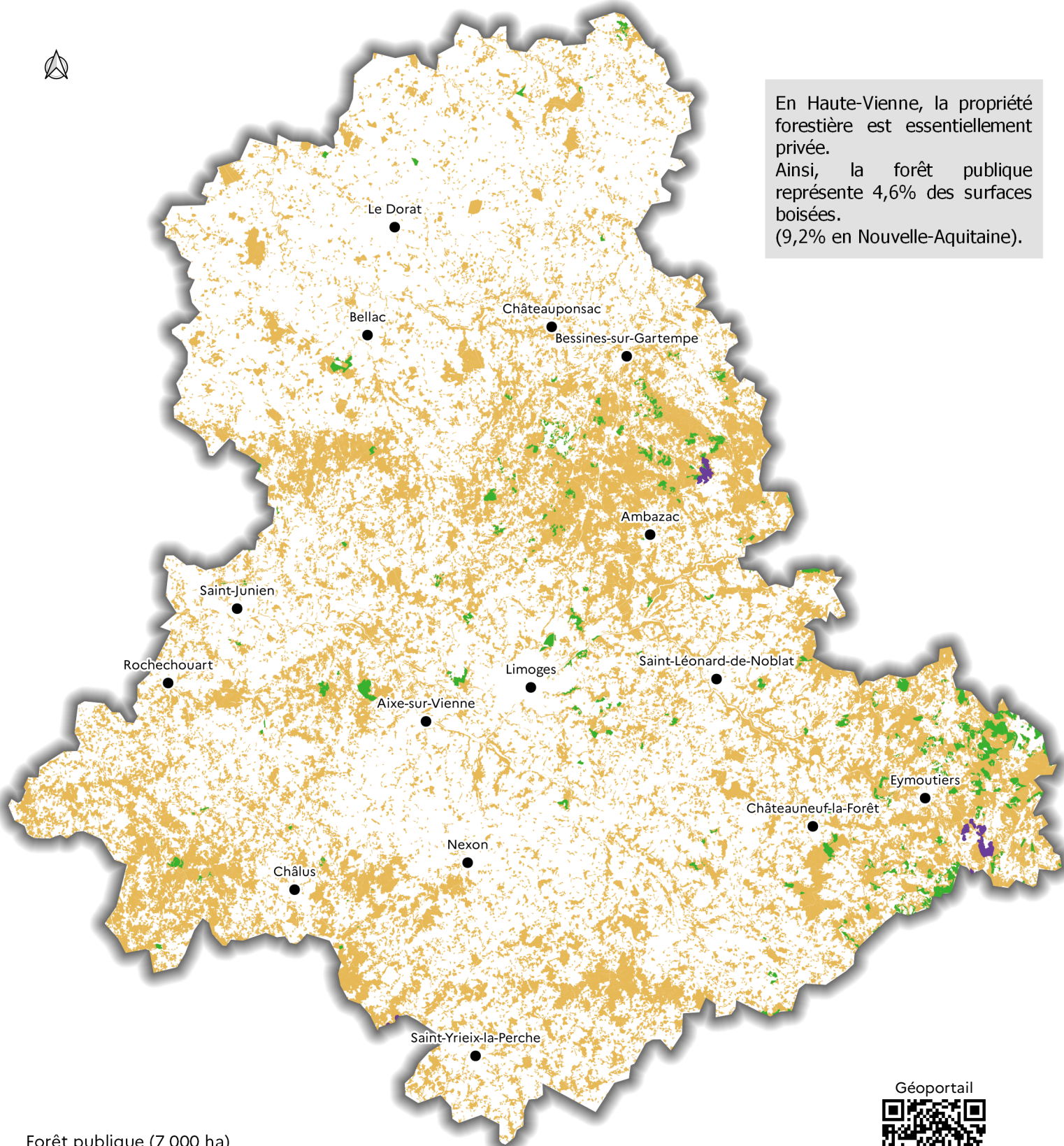
[en savoir +](#)

0 10 20 km






La propriété forestière



En Haute-Vienne, la propriété forestière est essentiellement privée. Ainsi, la forêt publique représente 4,6% des surfaces boisées. (9,2% en Nouvelle-Aquitaine).

Forêt publique (7 000 ha)

 Domaniale

 Non domaniale

 Forêt privée (152 000 ha)

Géoportail



[en savoir +](#)

0 10 20 km



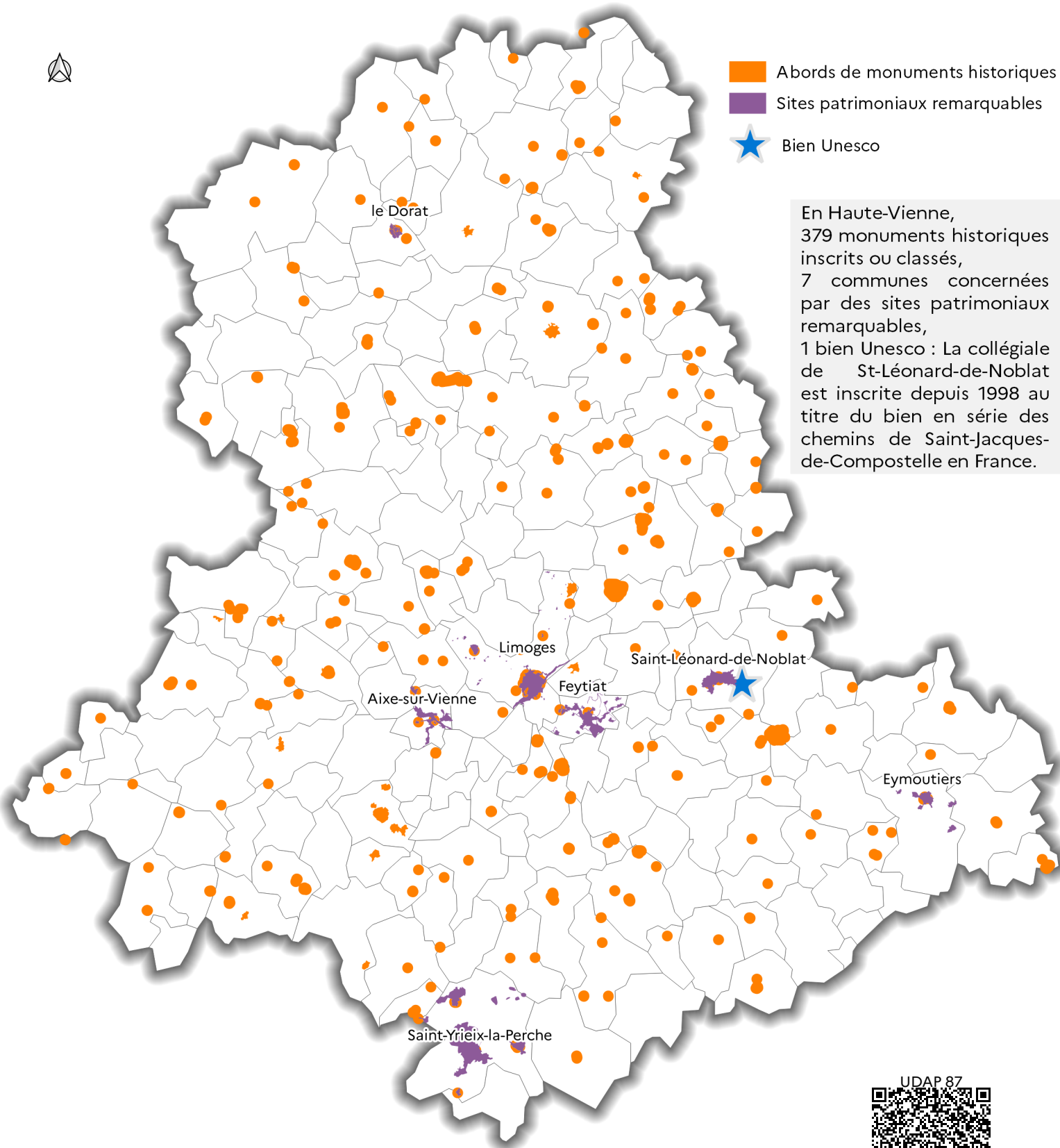


Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables



- Abords de monuments historiques
- Sites patrimoniaux remarquables
- ★ Bien Unesco

En Haute-Vienne, 379 monuments historiques inscrits ou classés, 7 communes concernées par des sites patrimoniaux remarquables, 1 bien Unesco : La collégiale de St-Léonard-de-Noblat est inscrite depuis 1998 au titre du bien en série des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France.



[en savoir +](#)

Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des Monuments Historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. Les travaux projetés dans ces périmètres sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires.

0 10 20 km

